

AAMI DESH

SASU

Société par actions simplifiée

AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 10 AVENUE DE SAINT-AMAND, 59300 VALENCIENNES

949 329 106 R.C.S. Valenciennes

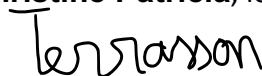
PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE TREIZE JUILLET

Certifié conforme par **Madame TERASSON Léa Christine Patricia**, le 13/07/2026



Les associés de la société **AAMI DESH SAS** Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est au **10 AVENUE DE SAINT-AMAND, 59300 VALENCIENNES**, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convention faite conformément aux statuts.

Il en résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Madame HOSSAIN MURSHIDA

Madame TERASSON Léa Christine Patricia

né le 29/03/2006 à POITIERS

de nationalité Française

demeurant au 20 ALLEE DES POIRANGES 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD

Soit au total (1000) actions

Le président donne lecture et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée indiqué dans les convocations, qui comprend la question suivante :

ORDRE DU JOUR :

CHANGEMENT PRÉSIDENT,
CESSION D'ACTION,
CHANGEMENT D'ADRESSE,

PREMIERE RESOLUTION :

En date du 13/07/2026, Par décision des associés réunis en assemblée, il est décidé de nommer en qualité de président de la société :

Madame TERASSON Léa Christine Patricia

né le 29/03/2006 à POITIERS

de nationalité Française

demeurant au 20 ALLEE DES POIRANGES 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD

En remplacement de **Madame HOSSAIN MURSHIDA**

, démissionnaire à ce poste.

En conséquence **l'article 26** est modifié

En date du 13/07/2026 , Par décision des associés réunis en assemblée, il est décidé de nommer en qualité de président de la société :

Madame TERASSON Léa Christine Patricia

né le 29/03/2006 à POITIERS

de nationalité Française

demeurant au 20 ALLEE DES POIRANGES 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Madame HOSSAIN MURSHIDA**

d'effectuer, une fois la cession réalisée et signifiée à la société, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de céder les actions comme suite :

Madame HOSSAIN MURSHIDA, soussigné de première part, cède et transportent 1000 actions sociales, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à

Madame TERASSON Léa Christine Patricia

né le 29/03/2006 à POITIERS

de nationalité Française

demeurant au 20 ALLEE DES POIRANGES 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD

Soussignée de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 1000 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés, comme conséquence de la résolution précédente, et sous réserve de la Réalisation de la cession d'action projetée, décide de modifier l'article 8 des statuts de la façon

Suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de : 1000 euros.

Il est divisé en 1000 Actions de 01 euros chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

Après cessions d'actions en date du 13/07/2026 , le capital est réparti comme suit :

Madame TERASSON Léa Christine Patricia

né le 29/03/2006 à POITIERS

de nationalité Française

demeurant au 20 ALLEE DES POIRANGES 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD

Propriétaire de 1000 ACTIONS

QUATRIEME RESOLUTION :

Le siège social de la société est fixé au :

13 RUE DE PARIS 93100 Montreuil

« **ARTICLE 4 : Siège social**

En date du 13/07/2026 , Le siège social de la société est établi au :

13 RUE DE PARIS 93100 Montreuil

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à **VALENCIENNES**

Le 13/07/2026

Madame HOSSAIN MURSHIDA



Madame TERASSON Léa Christine Patricia

